

POINT D'ETAPE DE L'ECURIE D'OBSTACLE XXL AU 25 JUILLET 2018

Vous avez accepté de rejoindre l'ECURIE D'OBSTACLE XXL et nous vous remercions de votre confiance.

L'objectif est de faire entraîner de **dix à vingt chevaux** par au moins quatre entraîneurs différents.

Parmi eux nous ont donné leur accord enthousiaste : Gabriel Leenders installé dans le 49, Emmanuel Clayeux (02), Isabelle Gallorini installée sur le fameux centre de Royan et moi-même à Maisons-Laffitte (78). **Augustin de Boisbrunet installé à Moulins (03) vient de manifester son intérêt et propose de nous accompagner.**

Pour avoir une meilleure chance de succès, il faut tabler sur un minimum de chevaux sachant qu'ils ne seront pas tous « bons en compétition». Le nombre de chevaux sera d'autant plus important si nous récoltons un nombre de souscriptions plus élevé.

Nous proposons que cette Aventure ait une **période de 3.5 ans** (2^{ème} semestre 2018- fin février 2022), au terme de laquelle nous vous soumettrons en assemblée générale un projet de dissolution anticipée de la société ECURIE D'OBSTACLE XXL, précédée d'un arrêté de ses comptes définitifs.

L'objectif de la société est de **louer la carrière de course*** des mâles (hongres) et femelles âgés de 2 ou 3 ans au plus. Les chevaux **courront sous les couleurs de l'Ecurie dont la casaque sera soumise à votre suffrage.**

Un site Internet dédié vous permettra d'accéder en continu **aux nouvelles des chevaux, aux photos, vidéos etc.** Des journées « portes ouvertes » seront organisées chez chaque professionnel de l'Ecurie.

Chaque actionnaire est considéré comme « porteur de parts » par France Galop et pourra donc obtenir une « carte », moyennant une somme annuelle de 38€ (carte conjoint offerte), lui permettant d'accéder « gratuitement »aux enceintes privées de tous les hippodromes français.

Un budget prévisionnel détaillé sera calculé dès que nous aurons clos les souscriptions, que le nombre de chevaux sera connu. Il sera porté à votre connaissance.

Les recettes de l'Ecurie découleront principalement **des gains de courses** s'il y en a, diminués du montant du coût de la location* dévolue aux éleveurs/propriétaires des chevaux, et du **pourcentage** versé par les bailleurs sur les **ventes** éventuelles des chevaux s'ils réalisent une plus-value. Les charges principales de l'Ecurie seront composées des frais d'entraînement (pensions, maréchalerie, vétérinaire, frais de courses...) et des frais de fonctionnement (administratif, comptable, juridique communication...).

*location de carrière de courses : un **bailleur** (propriétaire du cheval) donne en **location** de carrière de courses le cheval qui fait l'objet d'un contrat (entre le bailleur et notre Ecurie) déposé à France Galop. Il est de coutume d'appliquer un pourcentage de 10 à 20% sur les gains de courses revenant au bailleur.

Dans certains cas il existe une location avec « option d'achat » : le bailleur et le locataire s'entendent sur le prix de l'option dès le départ. Le locataire peut exercer la levée de l'option d'achat au prix convenu à sa guise. Tant que l'option n'est pas levée, le pourcentage (de 10 à 20%) reste dû au bailleur. Si l'option est levée, le locataire devient propriétaire du cheval et le pourcentage dû au bailleur sur les gains de courses cesse. En général il s'agit de chevaux qui n'ont pas un pedigree dit « commercial » et qui n'ont pas trouvé preneur quand ils étaient tout jeune.

Le résultat final (recettes diminuées des frais d'entraînement et de fonctionnement) s'il est positif, sera **partagé entre tous les actionnaires, au prorata du nombre d'actions détenues, à la liquidation de l'Ecurie (février 2022, si l'assemblée statuant à la majorité extraordinaire vote favorablement le principe de cette mise en liquidation anticipée)**. Dans le cas où la liquidation de l'Ecurie n'obtenait pas la majorité extraordinaire, ceux qui le souhaitent pourraient « sortir » à la valeur de liquidation.

Planning indicatif souhaité

L'année 2018 : sélection des chevaux mâles/hongres et des pouliches de 2 ans mis en location par les éleveurs – dès septembre ces chevaux seront débourrés et commenceront leur « apprentissage » de futur cheval de courses !

L'année 2019 : les plus précoces d'entre eux pourront courir dès la fin du mois de mars (premières courses de haies réservées aux 3 ans) – d'autres attendront le 2^{ème} semestre.

L'année 2020 : permettra de « jauger » la qualité de nos élèves qui auront couru en 2019 et verra les premiers pas en compétition de certains de nos élèves, plus tardifs.

L'année 2021 : la génération des 2 ans de 2018 parviendra à maturité lors de leur année de 5 ans.

L'année 2022 : clôture des comptes et dissolution anticipée de l'Ecurie d'obstacle XXL. Partage des résultats entre les actionnaires s'il en existe.

Bien entendu les chevaux qui se révèlent de qualité insuffisante ne seront pas gardés à l'entraînement pour éviter d'amputer les charges de pensions.

Rappel : participation financière pour les 3.5 ans : prix de l'action 100€ avec un minimum de 10 actions par souscripteur, **soit 1000€**.

Vous trouverez ci-joint un bulletin de réservation aux termes duquel vous **donnez mandat au futur Président de la société ECURIE D'OBSTACLE XXL** société par actions simplifiée à capital variable en formation, au capital social minimal de 100 euros dont chaque action aura une valeur nominale de 100 euros, dont le siège social est sis à MAISONS-LAFFITTE (78600) – 15 avenue Madame de Sévigné, **de souscrire au capital de cette société en votre nom et pour votre compte (sauf révocation du mandat dans les 15 jours de la réception par vos soins des statuts enregistrés)**.

FAQ

Pour information les promesses actuelles s'échelonnent **entre 1000€ et 5.000€**.

Aucune autre somme obligatoire ne vous sera demandée pendant la durée de l'Ecurie (2018-2021)

Aucune somme ne sera réclamée aux actionnaires même en cas de perte.

La location des chevaux a pour nous l'avantage de ne prendre aucun risque sur les achats des chevaux et de concentrer notre budget sur l'entraînement et donc sur un nombre supérieur de chevaux.

L'achat de chevaux n'est pas prévu mais peut se révéler intéressant dans le cas où nous aurions des chevaux en location avec option d'achat.

Dans nos contrats avec les **baillleurs**, sera prévu un **intéressement** au profit de l'Ecurie XXL sur la vente éventuelle de certains chevaux et bien entendu s'ils dégagent une plus-value pour le bailleur.

Cet intéressement tiendra compte des dépenses engagées pour entraîner ledit cheval et des recettes en courses.

Vous serez consultés préalablement aux achats et ventes de chevaux.

La transparence de nos accords permettra de porter à la connaissance des actionnaires les copies de tous les contrats négociés qui pourront être différents selon la « notoriété des élevages ».

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous les poser à ecuriexl@cheval-etoile.com

Pour l'Equipe de l'Ecurie d'obstacle XXL
Pascal Adda